

INTRODUCTION

Nul ne peut échapper au droit. Celui qui naît se voit déclaré « enfant de » et est ainsi doté d'une filiation, d'un nom de famille, d'un prénom et aussi sans doute d'un domicile et d'une nationalité. Les actes les plus courants (achats de la vie quotidienne, déplacements en transports en commun) se font par la conclusion de contrats, créateurs d'obligations juridiques diverses.

De ce qu'il est écrit sous forme littéraire, usant pour l'essentiel de mots de la langue courante, on déduit faussement l'impression d'une accessibilité aisée du droit. Il y a certes des mots dont la compréhension n'est pas immédiate (usucapion, emphytéose, anti-chrèse, anatocisme, subrogation, novation, synallagmatique, chirographaire, ou encore action paulienne), mais même des mots du langage courant tels que meuble, cas de force majeure, récompense, lien de causalité, ou encore erreur, sont d'une grande technicité et s'éloignent largement du sens commun.

Le droit est en réalité une discipline complexe qui requiert un long et patient apprentissage. Il est aujourd'hui de plus en plus au centre de toutes les attentions, suscitant alors des sentiments paradoxaux. Il est haï parce qu'il marque la limite par des interdits, mais on réclame une loi dès qu'un fait divers révèle un nouveau dysfonctionnement de la société. On nie son rôle anthropologique dans l'institution de l'humanité et de la raison, mais on lui prête en revanche des vertus au-delà de ses forces (par exemple la consolation des maux et des victimes de toutes sortes). On veut se débarrasser du droit et de ses rigidités, mais on cherche à introduire

partout de la « régulation », de la « gouvernance » ou encore de l'« éthique », rêve impossible et fantasmagique d'un droit « doux » ou « mou » (*soft law* disent les Anglo-Américains), c'est-à-dire sans hétéronomie et sans contrainte.

Tous les États au monde ont des règles juridiques, mais la place qu'occupe le droit dans la vie sociale diffère d'une culture à une autre. Dans les sociétés occidentales, le droit occupe depuis longtemps une place centrale dans l'institution de l'homme et de la société, place qui, à d'autres époques ou dans d'autres cultures, peut relever principalement d'autres systèmes dogmatiques comme, par exemple, la religion. Le modèle de l'obéissance à des lois sanctionnées par des tribunaux n'a pas non plus toujours été, ni de tout temps ni en tous lieux, la principale façon de faire respecter un ordre social juste.

Il ne s'agit, dans ce modeste ouvrage, que de donner quelques aperçus et quelques clefs de compréhension du droit. Plus précisément, il s'agira principalement d'en présenter la structure et le cadre général. Il existe en effet des constantes du droit, comme les fils de chaîne au travers desquels chaque lieu et chaque époque tissent leur histoire avec leur trame propre. Issu d'une très longue histoire, le droit français n'a pas échappé à l'accélération généralisée caractéristique du XX^e siècle, et nous essaierons aussi de donner quelques aperçus des réponses qu'il apporte aux questions difficiles qui se posent à lui. À travers ces divers points, on entreverra comment le droit peut œuvrer à la justice et à la dignité de la personne humaine.